

**INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE  
LETTRE DE RENTRÉE RELATIVE A L'ORGANISATION  
DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

**ANNÉE 2011-2012**

Comme chaque année, cette lettre de rentrée fixe les axes importants du fonctionnement de l'EPS et sa contribution aux priorités nationales et académiques. Nous vous invitons à vous reporter également à la **lettre de l'Inspection Pédagogique Régionale EPS de Mai 2011** qui précise le fonctionnement et la finalité de la formation professionnelle continue, rappelle des points essentiels de l'organisation de l'EPS et du sport scolaire. De nombreuses informations complémentaires sont en ligne sur le **site EPS de l'Académie**. **Nous vous invitons à le consulter régulièrement.**

<http://www.discip.ac-caen.fr/eps/>

Webmestre : **Valérie LOISEAU**

Le **projet académique** est consultable sur le site académique : <http://www.ac-caen.fr>

Nous vous invitons aussi à prendre connaissance de la circulaire de préparation de rentrée 2011, parue au **BO N°18 du 5 mai 2011**.

### **1-Les derniers textes parus.**

#### **NATATION**

**Enseignement dans les premiers et second degré. Circulaire N°2011-090 du 7. 7. 2011, parue au BO N° 28 du 14 juillet 2011.**

Cadre législatif et réglementaire en vigueur. Ce texte s'applique à la rentrée 2011 et constitue la seule référence.

Apprendre à nager : une priorité nationale. Afin que tous les élèves puissent bénéficier d'un parcours de formation cohérent, il appartient aux équipes de collège, sous la responsabilité du chef d'établissement de programmer un enseignement de la natation, afin de s'assurer que le 1<sup>er</sup> degré du savoir-nager est acquis dès la classe de 6<sup>ème</sup> et au plus tard en fin de 3<sup>ème</sup>. Des actions de soutien peuvent également être mises en place au lycée, notamment dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

Les exigences du programme EPS en collège. Le savoir-nager ne se confond pas avec les compétences attendues des activités de la natation sportive. L'acquisition du niveau 2 de compétences doit être atteint dans au moins une APSA de chacun des huit groupes d'activités à l'issue du collège.

Il apparaît ainsi nécessaire de travailler en concertation avec les enseignants du premier degré, notamment dans le cadre de la liaison CM2-6<sup>ème</sup>. Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale du premier degré et les Conseillers Pédagogiques Départementaux sont également des interlocuteurs privilégiés. La réflexion conduite à l'observatoire académique des pratiques en EPS s'inscrit dans une démarche de continuité de l'enseignement de la natation et plus généralement de l'EPS.

Programmation et durée des cycles d'apprentissage. La diversité des situations pour accéder aux piscines ne doit pas être un frein à la programmation de la natation. Ainsi, les apprentissages peuvent s'organiser de diverses manières : soit dans le cadre des horaires obligatoires d'EPS inscrits à l'emploi du temps, soit sous forme de stage massé. Comme pour toutes les APSA enseignées, la durée de pratique effective est de **10 heures minimum**. Pour l'acquisition du savoir-nager, un temps plus long est souvent nécessaire. Des actions spécifiques pour les élèves non-nageurs doivent être mises en place dans le cadre des dispositifs d'accompagnement et de soutien en vigueur.

Constitution des groupes de compétences en natation. Les enseignants d'EPS constituent les groupes de compétences en fonction du niveau atteint et du respect de la surface nécessaire par élève pour

nager en toute sécurité et dans des conditions optimales d'apprentissage. (5m2 de plan d'eau par élève, ce qui correspond pour une ligne d'eau de 2.5 mètres de large sur 25 mètres de long à 12 élèves).

Encadrement, conditions matérielles et responsabilité. Chaque groupe de compétence est encadré par un enseignant d'EPS, responsable de la sécurité de ses élèves. L'espace attribué aux classes devra permettre un accès facile à au moins une des bordures du bassin. Les espaces de travail doivent être organisés sur les parties latérales des bassins et ne peuvent être réduits aux couloirs centraux.

## **PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DE COMPLEMENT D'EPS.**

### **Cycle terminal des séries générales et technologiques.**

**Arrêté du 1.06.2011 paru au BO N° 28 du 14 juillet 2011.**

Ce texte s'applique à la rentrée 2011 pour la classe de première et à la rentrée 2012 pour la classe de terminale. Il fait suite au programme d'enseignement d'exploration en classe de seconde, paru au BO spécial N°4 du 29 avril 2010, arrêté du 8.04.2010.

Horaire du cycle terminal : 4 heures hebdomadaires pour chaque année de formation.

Niveau de compétences attendues : Niveau 5.

Contenu : Un projet mené sur l'ensemble du cycle terminal permet d'articuler d'une part des pratiques physiques, d'autre part un apport de connaissances ou de réalisation de production.

Le projet d'enseignement de complément en EPS doit être formalisé et annexé au projet pédagogique. Le projet est soumis à validation du Recteur sur proposition de l'inspection pédagogique régionale EPS.

**Les établissements concernés voudront bien transmettre leur projet à l'inspection pédagogique régionale pour le 3 octobre 2011.**

### **Convention cadre relative aux conditions de scolarité des sportifs inscrits dans les filières d'accès au sport de haut niveau pour l'académie de Caen. Juin 2011.**

Cette convention est une mise en œuvre académique de la circulaire conjointe Education Nationale et Jeunesse et sport du 1<sup>er</sup> août 2006 (circulaire N°2006-123) relative aux élèves, étudiants et personnels sportifs de haut niveau et sportifs espoirs. Elle détermine pour l'académie les conditions d'accueil, de suivi et d'évaluation aux examens pour les élèves concernés. Il s'agit uniquement des élèves inscrits sur les listes des sportives et sportifs de haut niveau ou Espoirs, arrêtés par le ministre des sports ou appartenant à l'une des structures des filières d'accès au haut niveau (pôle France, pôle Espoirs) en Basse Normandie.

**A consulter également sur le site EPS :**

**Les travaux des commissions de l'observatoire académique des pratiques en EPS.**

### **2- Les examens**

La commission académique d'harmonisation de la notation constituée d'enseignants nommés par le Recteur est compétente pour l'ensemble des examens (baccalauréat de la voie générale et technologique et de la voie professionnelle, du BMA, du CAP et du BEP). Elle se réunit deux fois par an : en octobre pour valider les protocoles et en juin pour l'harmonisation éventuelle.

Afin de préserver l'équité entre tous les élèves, quelques harmonisations ont été effectuées entre les moyennes des filles et des garçons selon les épreuves ou entre les moyennes d'épreuves d'établissements et académiques. Pour les trois examens, nous notons avec satisfaction que les moyennes générales des filles et celles des garçons présentent une différence inférieure à 1point.

Le rapport de la session 2011 sera mis en ligne prochainement sur le site EPS.

Epreuves académiques adaptées :

**Chorégraphie individuelle, natation, course de durée, tennis de table, escalade.**

A consulter sur le site EPS, rubrique examens, contrôle adapté.

Au-delà des épreuves académiques adaptées, nous vous rappelons qu'il vous appartient de proposer pour chaque inaptitude, un référentiel adossé à l'épreuve correspondante. Tout élève doit pouvoir pratiquer et être évalué en EPS.

Epreuves facultatives ponctuelles :

**biathlon athlétique** (deux activités à choisir parmi hauteur, disque et 320 m haies), **handball, canoë kayak, judo, voile et natation.**

Les référentiels sont disponibles sur le site EPS. Nous vous invitons à les consulter et à informer précisément les candidats scolarisés dans votre établissement sur les possibilités de choix, mais surtout sur la nature de l'épreuve (niveau de pratique élevé et épreuve orale).

### **3- La formation**

Votre projet de formation s'inscrit dans un projet collectif, celui de l'établissement, de l'équipe EPS ou dans un projet individuel.

Chargés de mission de formation : **Pascal MERIEL**, professeur agrégé d'EPS, LGT, LP Alexis de Tocqueville. Cherbourg Octeville.

**Line MAIGRET**, professeur agrégé d'EPS, LP Victor Lépine. Caen.

Nous sommes très attentifs à la qualité des formations et à la participation des enseignants. Nous avons ainsi mis en place un suivi de vos demandes. Nous vous prions d'informer au plus tôt **Line Maigret** de toute absence prévisible, afin que les enseignants sur liste supplémentaire puissent bénéficier de la formation.

[Line.maigret@ac-caen.fr](mailto:Line.maigret@ac-caen.fr)

**Le plan académique de formation (PAF)** est consultable en ligne, à l'adresse suivante :

<http://www.ac-caen.fr/PAF/>

Les inscriptions aux stages à candidature individuelle pourront être saisies jusqu'au

**15 septembre 2011**

**La formation négociée de secteur** est animée par le délégué de secteur. Les projets de secteurs ont été établis pour deux ans (2011-2013) et validés par l'inspection pédagogique régionale.

Nous vous rappelons que l'inscription à un stage de formation implique une présence assidue de l'enseignant sur la totalité de l'action de formation; toute absence engage la responsabilité de l'enseignant et devra être justifiée. Les enseignants d'une équipe qui exceptionnellement ne souhaiteraient pas assister à la formation de secteur ne doivent pas être inscrits sur la fiche B d'autorisation du chef d'établissement.

### **Les formations diplômantes**

De très bons résultats ont été enregistrés lors de la précédente session du CAPEPS interne, cependant le nombre de pré-inscrits pour suivre une formation à la rentrée 2011 n'était pas suffisant pour ouvrir à nouveau cette formation. Une seule formation sera donc mise en place et concerne la préparation à l'agrégation interne EPS. Comme l'an passé, elle s'organisera sous la responsabilité de Frédéric SCHELLOS et aura lieu le jeudi après-midi.

Nous remercions l'ensemble des formateurs pour leur engagement et nous adressons aux candidats qui se sont inscrits nos vœux de réussite.

#### **4- L'association sportive et le sport scolaire**

L'association sportive est un des lieux privilégiés du développement des compétences sportives, citoyennes et d'éducation à la santé.

La période hebdomadaire réservée aux activités de l'association sportive demeure le **mercredi après-midi** et permet de participer aux rencontres organisées par les services de l'UNSS.

A l'initiative des personnels enseignants, d'autres plages horaires supplémentaires peuvent être mises en place.

Chaque animateur se doit de remplir le **cahier d'AS**, outil nécessaire au suivi hebdomadaire des activités en consignnant les éléments pertinents permettant de dresser des bilans réguliers des activités (état des présences, contenus abordés, rencontres et manifestations fréquentées, statistiques sur le taux de licenciés, résultats sportifs).

#### **Les rendez-vous :**

La journée du sport scolaire aura lieu le **mercredi 21 septembre 2011 et aura pour thème : « les valeurs éducatives du sport scolaire, un atout pour réussir ».**

Nous vous engageons à tout mettre en œuvre au sein de votre établissement pour que cette journée qui doit être pleinement intégrée au projet d'établissement fédère l'ensemble des acteurs et trouve une continuité dans la contribution de l'AS à la réussite des élèves. Des regroupements départementaux seront également organisés par l'UNSS.

**Les états généraux du sport scolaire auront pour thème : développer la pratique associative.  
le 17 novembre 2011, au CRDP de Caen.  
Grand témoin : Pierre VILLEPREUX**

Cette journée de réflexion se déroulera en deux temps : lors de la matinée 8 AS se présenteront au travers d'un thème retenu : CLG Le Clos tardif, Saint James. CLG Louise Michel, Alençon. CLG Jean Moulin, Gacé. CLG T. de la Roche, Montebourg. Lycée M. de Navarre, Alençon, Lycée Tocqueville, Cherbourg-Octeville. LP V.Lépine, Caen.

Pierre Villepreux nous apportera son éclairage.

L'après-midi des tables rondes seront organisées autour des thèmes suivants : AS et fonctionnement au quotidien, AS et sport féminin, AS et élèves à besoins particuliers, AS et engagement citoyen, AS et monde sportif fédéral, AS et collectivités territoriales.

Si vous êtes disponibles pour assister à l'une de ces tables rondes, nous vous rappelons que vous devez vous inscrire auprès des enseignants suivants :

- pour la Manche : [Yannick.Guilleux@ac-caen.fr](mailto:Yannick.Guilleux@ac-caen.fr)
- pour l'Orne : [Romuald.Pattier@ac-caen.fr](mailto:Romuald.Pattier@ac-caen.fr)
- pour le Calvados : [Anne-marie.baes@ac-caen.fr](mailto:Anne-marie.baes@ac-caen.fr)

## 5 -L'inspection

### Répartition des bassins d'inspection

	<b>Jean-Luc CURNAC</b>	<b>Bénédicte LEMARIÉ</b>
<b>Calvados</b>	Bessin, Caen, Pays d'Auge Grand Caen	Bocage Virois, Caen, Grand Caen
<b>Manche</b>	Sud Manche	Centre Manche, Nord Cotentin
<b>Orne</b>	Bocage Ornais, Centre Orne	Perche- Pays d'Ouche
<b>Caen</b>	<i>Collèges publics :</i> Albert Jacquard ; Guillaume de Normandie, Henri Brunet, Marcel Pagnol, Dunois, Frédéric Lechanteur. <i>Collèges privés :</i> Institut St Pierre, Sacré cœur, St Pierre. <i>LGT publics :</i> Fresnel, Rostand, Malherbe <i>LPO :</i> Dumont D'Urville <i>LGT privé :</i> Ste Marie <i>LT privé :</i> Ste Ursule <i>LP Privé :</i> Oasis, Notre Dame de fidélité	<i>Collèges publics :</i> Pasteur, Hastings, Villey Desmeserets, Jean Moulin, René Lemièrre, Jacques Monod <i>Collèges privés :</i> St Joseph, St Paul. <i>LG :</i> De Gaulle, Victor Hugo. <i>LPO :</i> De Laplace <i>LP :</i> Victor Lépine, Camille Claudel <i>LG privé :</i> Jeanne d'Arc <i>LT privé :</i> Institut Lemonnier.

### Chargé de mission d'inspection

**Romuald PATTIER, professeur agrégé, collègue Montgomeri, Troarn**

[Romuald.pattier@ac-caen.fr](mailto:Romuald.pattier@ac-caen.fr)

### Le plan d'inspection 2011-2012

Il est élaboré en conformité avec les objectifs académiques et s'établit autour des paramètres suivants :

- titularisation dans un nouveau corps
- les enseignants en fin de 4<sup>ème</sup> échelon, tous les enseignants sans note au-delà du 5<sup>ème</sup> échelon, les enseignants promouvables à la hors classe.
- les promouvables d'un même échelon de manière à préserver l'équité face au rythme des inspections dans l'Académie.

Sont susceptibles d'être inspectés : les enseignants dont la dernière inspection est supérieure à 5 ans.

### Protocole d'inspection

#### **Document à renseigner avant l'inspection**

Confirmation d'horaire et d'activité (document à télécharger sur le site EPS) et à retourner par mail avant l'inspection à l'inspecteur concerné ou au chargé de mission.

#### **Documents à présenter lors de la visite d'inspection :**

- La fiche de renseignements personnels (document à télécharger sur le site EPS). **Ce document est adapté à la discipline et remplace le document commun aux autres disciplines.**
- **Les différents projets :** établissement, EPS, AS, classe, cycle. Il est souhaitable qu'un document synthétique faisant apparaître la cohérence des projets et la pertinence des choix opérés soit construit.

- **La programmation** de l'établissement doit être lisible et présentée selon le modèle académique prévu à cet effet dans le document eps.organisation (niveaux de classe et groupes d'activités).
- **La leçon et les précédentes.**
- **Les procédures d'évaluation.**
- **Le cahier d'AS.**
- **L'édition des statistiques de votre AS.** Vous veillerez à produire les pourcentages de licenciés.
- Tout document que l'enseignant jugera utile de présenter pour éclairer sa démarche.

**Nous vous remercions de constituer un dossier que nous pourrions conserver rassemblant de manière organisée toutes ces informations.**

### Inspection

- Présence du chef d'établissement pendant la leçon.
- Observation d'une leçon complète (échauffement, situation(s) d'apprentissage, retour au calme) ou d'une séquence d'entraînement à l'AS.
- Entretien individuel d'une heure réunissant l'enseignant et l'inspecteur en tête à tête.
- A l'issue de l'entretien, un échange avec le chef d'établissement

### Entretien d'équipe

Rencontre avec l'équipe pédagogique EPS en présence du chef d'établissement.

### Rapport d'inspection

Au retour du rapport d'inspection, il sera remis en main propre à l'enseignant par le chef d'établissement afin de poursuivre l'échange et de mettre en œuvre les pistes de réflexion proposées.

### **6 -L'observatoire académique des pratiques**

L'observatoire est un outil d'aide au pilotage disciplinaire et complète le dispositif de formation continue en EPS (remboursement des frais). Nous insistons sur le fait que tout enseignant EPS de l'académie peut participer à une commission en s'adressant au responsable de celle-ci ou à son correspondant BEC. Nous remercions l'ensemble des participants pour la qualité de leur réflexion et nous vous invitons à prendre connaissance des travaux et outils mis en ligne sur le site.

Commissions	Responsables
Le projet	Pascal Mériel
La scolarisation des élèves en situation de handicap	Sophie Leparlouer
GECCO (jeunes enseignants)	Antoine Jumel
Les correspondants BEC	Jérôme Couenne
Groupe arts du cirque et danse	Françoise Lhémy
Continuité CM2 / 6 <sup>ème</sup>	Jérôme Coupé
Les TICE et EPS	Bernard Quesnel
La revue EPS Actualités	Valérie Loiseau Rachid Chougar
Activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi	Line Maigret

**Jérôme COUENNE**, animateur académique de l'observatoire, est entouré de 11 correspondants BEC.

[Jerome.couenne@ac-caen.fr](mailto:Jerome.couenne@ac-caen.fr)

Nous aurons plaisir à vous rencontrer lors des trois regroupements qui auront lieu :

- o **Vendredi 7 octobre 2011**
- o **Lundi 16 janvier 2012**
- o **Mardi 24 avril 2012**

La journée BEC aura lieu dans la semaine du **7 au 14 novembre**.

**Il est impératif qu'au moins un enseignant par établissement participe à ce regroupement.**

Nom	Correspondant	EPL	ville
BLANLUET Thierry Thierry.blanluet@ac-caen.fr	Correspondant BEC Grand CAEN Lycée	Lycée L. Liard	FALAISE
OCCANSEY Corinne Corinne.occansey@ac-caen.fr	Correspondant BEC Grand CAEN Collège	Lycée Charles de Gaulle	CAEN
CHOUGAR Rachid Rachid-francis.chougar@ac-caen.fr	Correspondant BEC Pays d'Auge	Collège Michelet	LISIEUX
RUULT Sylvain Sylvain.ruault@ac-caen.fr	Correspondant BEC Bessin	Collège Alain Chartier	BAYEUX
SUTEAU Edern Edern.suteau@ac-caen.fr	Correspondant BEC Bocage Virois	Collège Val de Vire	VIRE
COUPE Stéphanie Stéphanie.coupe@ac-caen.fr	Correspondant BEC Nord Cotentin	Collège Diderot	TOURLAVILLE
LEFLOUR Patricia Patricia.leflour@ac-caen.fr	Correspondant BEC Centre Manche	Lycée Charles F. Lebrun	COUTANCES
ANGE Isabelle Isabelle.ange@ac-caen.fr	Correspondant BEC Sud Manche	Lycée Littré	AVRANCHES
HEUZE Jean-Philippe Jean-philippe.heuze@ac-caen.fr	Correspondant BEC Bocage Ornaïs	Collège Jacques Prévert	DOMFRONT
JARTHON Michel Michel.jarthon@ac-caen.fr	Correspondant BEC Centre Orne	Collège Truffaut	ARGENTAN
MAURICE Patrick Patrick.maurice@ac-caen.fr	Correspondant BEC Perche Pays d'Ouche	Lycée Jean Monnet	MORTAGNE AU PERCHE

**Les correspondants BEC sont vos interlocuteurs privilégiés.** Vous devez les contacter pour tout renseignement non disponible sur le site ou dans les divers documents par l'intermédiaire de leur mel.ouvert.

Des listes de diffusion ont été mises en place, permettant de véhiculer l'information. Il est du devoir de chaque enseignant d'activer sa boîte électronique appelée « mel-ouvert », dans l'objectif de recevoir les informations indispensables à la mise en œuvre de ses missions.

Les collègues du CARIM peuvent vous aider :

**Bernard QUESNEL** : [Bernard.Quesnel@ac-caen.fr](mailto:Bernard.Quesnel@ac-caen.fr)

**Julien LAMORA** : [Julien.Lamora@ac-caen.fr](mailto:Julien.Lamora@ac-caen.fr)

Pour toute autre information nécessitant un avis de l'IA-IPR, vous prendrez l'attache de l'inspecteur en charge de votre bassin.

Adresse électronique : [jean-luc.cournac@ac-caen.fr](mailto:jean-luc.cournac@ac-caen.fr)  
[benedicte.lemarie@ac-caen.fr](mailto:benedicte.lemarie@ac-caen.fr)

**Un courrier adressé par voie hiérarchique, c'est-à-dire sous-couvert du chef d'établissement est obligatoire pour toute demande officielle.**

**Attention !** l'adresse électronique epsorganisation ne doit pas être utilisée pour envoyer des courriers.

**Les documents à renseigner en début d'année**

- o Document **organisation de l'EPS.**

Vous veillerez à utiliser uniquement le document actualisé pour cette rentrée et mis en ligne sur le site.

Les horaires d'EPS et les créneaux d'entraînement de l'AS doivent être renseignés avec précision.

Ils sont à retourner **uniquement par mail** pour le **3 octobre 2011** à : [\*\*Epsorganisation@ac-caen.fr\*\*](mailto:Epsorganisation@ac-caen.fr)

Les fichiers sont à télécharger et **doivent obligatoirement être renommés** selon le modèle suivant :  
N°ETABLISSEMENT\_type d'établissement\_Nom de l'établissement\_Ville de l'établissement.

*exemple : 0500080R\_clg\_DIDEROT\_tourlaville*

**Ils seront transmis en fichier joint à [espororganisation@ac-caen.fr](mailto:espororganisation@ac-caen.fr) pour le 3 Octobre 2011. (AUCUN DOSSIER PAPIER)**

Un tableau permettant de renseigner la programmation de votre établissement fait dorénavant partie des documents à renseigner (De la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> pour le collège, pour la classe de seconde et première pour le LGT et pour les classes de seconde et de première et terminale pour la voie professionnelle).

- Le protocole pour les **examens** et les **outils d'évaluation**

Ils sont à retourner **uniquement par voie postale**, pour le **3 OCTOBRE 2011** à :

DEC, bureau des affaires générales

168 rue Caponière. B.P. 6184

14061 Caen Cedex

Nous vous remercions de respecter les délais, afin que la commission puisse étudier tous les dossiers.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Caen, le 30 août 2011

**Bénédicte LEMARIE**

Inspectrice d'Académie

Inspectrice Pédagogique Régionale



**Jean-Luc CURNAC**

Inspecteur d'Académie

Inspecteur Pédagogique Régional

